

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2011/....

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 novembre 2011

DCM N° 11-11-18

OBJET : Rapport d'activités des services municipaux pour l'année 2010.

Rapporteur : M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire

L'article L.2541-21 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable dans les communes d'Alsace et de Moselle, prévoit la présentation au Conseil Municipal du rapport annuel retraçant l'activité des services municipaux sur l'année écoulée.

En conséquence la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article 2541-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par monsieur Le Maire sur l'activité des services municipaux pour l'année 2010,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE du rapport présenté.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Dominique GROS
Maire de Metz
Conseiller Général de la Moselle

Service à l'origine de la DCM : Mission Organisation

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 4.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 11